

**Déclaration liminaire de la Ministre de la Promotion de la Femme et du
Planning Familial, Chargée des Relations avec le Parlement, Son Excellence
Madame Hasna Barkat Daoud au Comité pour l'élimination de toutes les
formes de discrimination à l'égard des femmes à l'occasion de la soumission
du rapport initial et combiné relatif à la mise en œuvre de la CEDEF**

New York, 21 juillet 2011

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité

De prime abord, permettez-moi d'adresser au Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à la structure mère qu'est l'Organisation des Nations Unies, les sincères remerciements du Gouvernement et du peuple djiboutien, pour nous avoir donné, à travers cette session, l'opportunité de nous pencher sur la problématique des droits des femmes en République de Djibouti.

C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant cette auguste assemblée pour vous présenter les avancées enregistrées mais aussi les difficultés et contraintes rencontrées par mon pays dans la prise en compte des questions du genre dans nos politiques nationales et par conséquent de l'état de mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes que la République de Djibouti a ratifiée sans réserves en 1998. Mon pays est heureux de répondre à ses obligations internationales et se réjouit ainsi de pouvoir commencer une tradition que nous comptons poursuivre à travers la soumission régulière de nos rapport périodiques.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité

La République de Djibouti a ratifié la quasi-totalité des instruments fondamentaux ayant trait à l'égalité en dignité et en droits de tous les êtres humains. Outre la CEDEF, il s'agit notamment de la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples et le protocole Facultatif relatif aux droits des femmes en Afrique ratifié en février 2005, de la Charte Africaine des droits et

du bien être des enfants et la déclaration Solennelle des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains sur l'égalité entre les hommes et les femmes adoptée en juillet 2004.

Par ailleurs, depuis l'adoption par l'Assemblée Générale de la Déclaration du Millénaire en 2000, la République de Djibouti s'est engagée à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement .

D'autre part, les retards longtemps accumulés en matière de soumission de rapport aux organes de traité ont été comblés en 2010. A titre illustratif Djibouti a envoyé les rapports comme

- Le Document de Base Commun
- Le rapport sur le Pacte sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels
- Et le rapport sur la mise en œuvre de la Convention contre la torture et autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Malgré cette volonté politique et les nombreuses actions entreprises dans le dessein de réduire les inégalités entre les sexes, il subsiste encore des situations discriminations et violences liées au genre.

Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

Le présent rapport de l'Etat partie (de la république de Djibouti) élaboré sous la coordination du Ministère de la Promotion de la femme et la supervision du Comité interministériel de coordination en étroite collaboration avec la Commission Nationale des droits de l'Homme, constitue un rapport initial et périodique combiné, qui dresse un bilan global des actions entreprises par la République de Djibouti en faveur de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes conformément aux dispositions de la Convention.

Ce premier bilan, couvre surtout la décennie de 1999 à 2009 durant laquelle la République de Djibouti a accentué aussi bien sa politique de promotion et de la protection en faveur de la femme mais aussi de l'enfant et de la personne vulnérable.

Le processus d'élaboration du rapport a fait une large place à la démarche participative. Le gouvernement, les parlementaires les administrations

publiques, les partenaires au développement ainsi que tous les segments de la société civile ont été associés à toutes les étapes du processus.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

Djibouti, avec une population constituée de près 50,1% de femmes, est consciente qu'aucune politique de développement humain durable ne peut produire les résultats escomptés sans une véritable promotion des droits de la femme et son implication au processus de développement et à la prise de décision.

C'est pourquoi, depuis 1999, date à laquelle son Excellence Monsieur Ismail Omar Guelleh, actuel président de la République a été élu à la Magistrature suprême, le Gouvernement s'évertue à créer les conditions optimales d'une implication équilibrée de la femme et de l'homme au processus de développement à tous les niveaux.

A cet égard, beaucoup de mesures ont été prises en vue d'accélérer l'amélioration des conditions de vie des femmes et d'assurer la promotion de l'équité et l'égalité des sexes.

C'est ainsi que :

1. Sur le plan institutionnel

Une année après la ratification de la CEDEF, en 1999, le Gouvernement a mis en place un Ministère délégué chargé de conduire toutes les initiatives visant à corriger par tous les moyens les inégalités et disparités liées au genre. Cette structure avait pour objectif de prendre en compte l'intégration de la femme dans le développement socioéconomique du pays, la promotion et la protection des droits des femmes, la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violences dont les femmes sont l'objet ainsi que l'épanouissement de la femme et de l'enfant, deux franges particulièrement vulnérables de la population Djiboutienne.

De direction en 1998 à un Ministère délégué en 1999, le département de la femme change de statut en 2008 pour devenir un département autonome et de pleine compétence chargé de la promotion de la femme, du Bien-être familial et des Affaires sociales. Ce département dont l'intitulé a évolué lors du dernier remaniement ministériel du mois de mai de l'année en cours (Ministère de la

Promotion de la Femme et du Planning Familial, chargé des Relations avec le Parlement), vise entre autres, dans le cadre de ses mandats, à promouvoir le statut de la femme à tous les niveaux, à renforcer sa contribution au développement socio-économique du pays et à faciliter son insertion dans toutes les sphères socioprofessionnelles et décisionnelles notamment en ce qui concerne la formalisation du secteur de l'informel en collaboration avec le Ministère délégué au commerce. De plus, il conduit conjointement avec le Ministère de la santé, la politique du gouvernement en matière de planification familiale, de prévention des risques liés à la santé maternelle et infantile ainsi que la sensibilisation aux bonnes pratiques ayant trait à la petite enfance.

2. Sur le plan politique

Pour mieux mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la CEDEF mais aussi le chemin parcouru par la djiboutienne dans le domaine politique, permettez-moi de revenir à la situation de la femme avant la ratification de la CEDEF en 1998.

La représentation de la femme dans les sphères politique et de prise de décision était alors quasi inexistante. A titre d'exemple, il n'y avait aucune femme au Parlement, aucune femme dans les représentations Communales, aucune femme n'avait été Ministre ou Secrétaire Générale ni Présidente de Commune encore moins présidente d'un parti politique

Face à cette situation, il s'est avéré nécessaire de procéder à des réformes législatives dans le dessein de permettre aux femmes d'accéder aux instances de prise de décision. Les réformes entreprises ont permis entre autres :

- L'adoption de la loi instituant le système des quotas d'au moins 10% dans les fonctions électives de l'un ou de l'autre sexe et les hautes fonctions de l'Etat (novembre 2002)
- L'adoption de la Stratégie Nationale pour l'intégration de la femme dans le développement en Juillet 2002
- L'adoption du décret d'application pour les hautes fonctions de l'Etat à au moins 20% (novembre 2008)

Ces réformes législatives ont abouti à des résultats tangibles. Les Djiboutiennes, du statut de femmes électrices, sont devenues éligibles. Dès 2003, pour la

première fois, 7 femmes sont entrées au Parlement, en 2009, elles sont au nombre de 9 sur 65 députés soit 14% de la représentation nationale.

Depuis 1999, elles occupent des postes ministériels (3 en 2011), un peu plus tard en 2006 elles ont eu accès aux conseils régionaux et municipaux. On dénombre aujourd'hui 14 conseillères municipales, 7 conseillères régionales, 1 Maire adjointe, 1 femme Présidente de commune et tout dernièrement en 2011, une femme est élue au poste de présidente d'un parti politique : une première dans le pays ! Et la dernière pierre à l'édifice de l'autonomisation politique de la femme étant la nomination d'une Ambassadrice au mois de juin de cette année 2011.

Ainsi, même si un long chemin reste à parcourir, l'insertion des femmes dans le processus de prise de décisions est devenue, en l'espace d'un peu plus d'une décennie, une réalité qui transforme le paysage politique de notre pays et montre la détermination du Gouvernement à accélérer le processus en ce qui concerne l'instauration de l'égalité pour les femmes.

3. Sur le plan de l'éducation

Dans le domaine de l'éducation, des pesanteurs, des préjugés et une conception réductrice de l'enseignement ont longtemps maintenu, l'éducation des filles comme marginale. En dépit des volontés politiques affichées, le pourcentage des filles dans les cycles primaire et secondaire ne dépassait guère 39% en 1999, avec un taux de déperdition conséquent par la suite, d'autant plus que les femmes représentaient près de $\frac{3}{4}$ des personnes touchées par l'analphabétisme.

Face à un tel constat et dans la perspective de remédier à cette situation peu reluisante, le système éducatif a été réformé en 1999. L'enseignement fondamental devient obligatoire jusqu'à 16 ans. Depuis, le pays a déployé de gros efforts, de façon à donner davantage de chance, à un accès équitable et sans restriction, aux enfants des deux sexes. Depuis 2000, on assiste à une augmentation sensible des effectifs des filles aussi bien dans l'enseignement fondamental, secondaire que supérieur.

A cet égard, l'indice de parité sexo-spécifique qui est de 0.98 indique qu'il n'existe pratiquement plus de différences entre filles et garçons en termes de fréquentation scolaire dans le cycle primaire.

Cependant, le comportement discriminatoire relatif à la scolarisation des filles persiste encore dans les milieux ruraux et pauvres en raison des pesanteurs

économiques et culturelles. Des mesures correctives ont été entreprises parmi lesquelles :

- Adoption de la journée nationale de la scolarisation des filles (11 décembre de chaque année)
- Octroi de « bourse pour jeunes filles » pour encourager la scolarisation des filles (1000 filles)
- Distribution des vivres pour les familles rurales qui scolarisent leurs filles ;
- Mise en place dans les régions de l'intérieur des cantines et dortoir au profit des élèves fréquentant le collège et le lycée mais qui sont originaires des localités rurales afin d'atténuer les déperditions ;

Concernant la lutte contre l'analphabétisme, la République de Djibouti a souscrit aux Objectifs de Développement du Millénaire. Pour se rapprocher davantage des OMD et en raison du taux élevé de l'analphabétisme féminin, le pays a mis en place des vastes programmes d'alphabétisation fonctionnelle en langues française et arabe destinée uniquement aux femmes accompagnés par des programmes de post alphabétisation. Depuis 2002 des dizaines de milliers de femmes ont bénéficié des différents programmes d'alphabétisation mais pour faire régresser davantage l'analphabétisme féminin beaucoup de chemin reste encore à parcourir.

C'est pourquoi à travers la mise en œuvre de la stratégie d'alphabétisation et de l'éducation non formelle, nous envisageons d'élargir l'accès aux possibilités d'apprentissage des femmes notamment à celles qui ont quitté l'école prématurément, à celles qui n'ont jamais été scolarisées et enfin à celles qui vivent dans les secteurs ruraux et constituent le gros de la population analphabète.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité

Dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes, l'accent est mis sur l'information et la sensibilisation des femmes sur leurs droits dans la famille et sur les actions et les procédures pour les défendre. A cet égard un guide juridique a été élaboré et très prochainement, il fera l'objet d'une vulgarisation au niveau national.

Concernant les Mutilations Génitales Féminines, hélas, mon pays fait partie d'une région où les MGF sont de loin, la forme de violence la plus répandue à l'égard des femmes. En raison du profond ancrage des MGF dans la tradition, dans le contexte djiboutien, aucun résultat n'est possible sans la mobilisation et l'implication des communautés, des chefs traditionnels et des religieux et de la société toute entière.

C'est pourquoi, avant les mesures répressives, nous avons jugé incontournable et privilégié d'articuler la lutte contre les Mutilations Génitales Féminines autour de deux axes : l'information et la prévention afin de permettre aux parents de prendre conscience d'abord, des dommages irréversibles auxquels ils exposent leur enfants et ensuite, les risques qu'ils encourent en pratiquant les MGF sur leurs progénitures.

Malgré toutes les campagnes de sensibilisation et de plaidoyer, malgré l'existence d'une loi interdisant les Mutilations Génitales Féminines, il s'est avéré, hélas, que l'excision reste encore répandue sur le territoire national.

Cependant, les actions de sensibilisation tous azimuts visant à imprimer une accélération du changement socioculturel, laissent entrevoir une lueur d'espoir. Elles ont permis de faire reculer le taux de prévalence de 5% qui passe de 98% à 93%. La bataille est loin d'être gagnée, mais ce recul observé est encourageant pour l'avenir. L'évolution se fait très lentement. Elle se fera sûrement.

Le 3 juillet 2011, 33 communautés ont déclaré publiquement l'abandon de toute forme d'excision suite à 3 années d'intenses efforts de sensibilisations menées conjointement par le Ministère de la Promotion de la Femme, l'UNICEF Djibouti et l'ONG Tostan.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité

Dans le domaine de la justice, les pouvoirs publics n'ont pas ménagé leurs efforts pour moderniser le système judiciaire et le rendre accessible à tous.

En une décennie, l'effectif des magistrats a été multiplié par deux ; de nouvelles juridictions protégeant les droits des personnes les plus vulnérables ont été mises en place, on peut citer comme exemple :

- le Tribunal du Statut Personnel spécialisé dans le droit de la famille

- et les juridictions des mineurs.

Ces dernières ont été entre autres une recommandation à la fois du comité des droits de l'Enfant et du Conseil des Droits de l'Homme à l'occasion de la présentation de nos rapports (CDE et EPU).

Concernant l'accès à la justice, je ne manquerai de vous signaler deux mesures récemment adoptées par notre pays pour que chacune et chacun, quels que soient leurs moyens et quel que soit l'endroit où la personne se trouve puisse accéder à la justice et bénéficier d'une aide judiciaire.

Il s'agit d'une part des audiences foraines où les magistrats se déplacent pour retrouver les justiciables en milieu rural et d'autre part de la loi sur l'aide judiciaire qui vient d'être adoptée il y a 1 mois et qui permettra aux plus démunis de bénéficier d'une assistance pour faire valoir leur droit.

Madame la Présidente

Mesdames et Messieurs les membres du Comité

En matière de santé, les enjeux majeurs sont d'assurer la disponibilité, l'accessibilité et l'équité dans la prestation de services de santé pour une meilleure amélioration de la qualité de vie des personnes vulnérables. A cet égard, la santé de la femme et de l'enfant constitue la pierre angulaire de la politique nationale et, c'est pourquoi, le pays a déployé des efforts considérables pour améliorer tant la qualité que l'accès aux services de santé.

Au cours de la dernière décennie, de nombreux programmes et projets ont été mis en œuvre au ministère de la santé et devraient à terme avoir des impacts positifs sur la santé de la population en général et celle des femmes et des filles en particulier.

On peut citer à titre d'exemple :

- L'Adoption d'une Carte Sanitaire pour décentraliser l'offre de soin gratuit et des services de santé sur l'ensemble du territoire national et permettre l'accès des populations les plus pauvres aux soins de santé.
- Le Renforcement des moyens des unités d'évacuation d'urgence. Les SMUR ont été déconcentrés ce qui a conduit à la réduction de la mortalité maternelle et infantile

- La Construction d'un Centre de Référence en Santé de Reproduction (CRSR Housseina). Ce centre dédié à l'amélioration de la santé des femmes est doté d'équipements, d'un bloc opératoire de chirurgie de jour, de mammographie, d'échographie et de laboratoire y compris une unité de pointe d'anatomie-pathologie.
- La Construction de nouvelles structures sanitaires aussi bien dans les villes que dans les localités les plus reculées du pays

En matière de mortalité maternelle en 2010, nous comptons 11 décès maternels intra-hospitalier sur l'ensemble du territoire national dont 3 dans les régions contre 13 en 2009. L'objectif principal reste dans le domaine de la santé à faire reculer les décès enregistrés au niveau des structures hospitalières.

En ce qui concerne la femme et le VIH/sida, les statistiques disponibles montrent une tendance à la féminisation de la pandémie du sida. En effet, sur 3309 cas notifiés, 1859 sont des femmes soit 56,2%.

Face à cette situation les pouvoirs publics ont mis en œuvre différents programmes, politiques et stratégies par lesquels :

- Mise en Place d'un Programme de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (PTME) 2003-2007
- Mise en place d'un programme au profit des Orphelins et Enfants Vulnérables
- Mise en œuvre d'un Plan Stratégique National de lutte contre les IST/VIH/SIDA 2008-2012 ;
- Adoption, en Avril 2007, d'une loi de protection des personnes vivant avec le VIH. Un tel dispositif a permis de construire un environnement favorable en faveur des personnes infectées et affectée

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les membres du Comité

Le Gouvernement est décidé à poursuivre ses efforts, à travers notamment l'Initiative Nationale du développement social dont les objectifs consistent à accroître le pouvoir d'achat des populations les plus défavorisées et à leur offrir un meilleur cadre d'épanouissement social.

De plus, l'INDS consacre la centralité de la femme dans le processus de développement et la pose comme une condition essentielle à la réalisation des

objectifs de lutte contre la pauvreté et l'instauration d'un développement durable.

Par ailleurs, la création de nouvelles institutions étatiques dirigées par des femmes telles que le Secrétariat d'Etat chargé de la solidarité nationale et de la lutte contre la pauvreté ainsi que le Secrétariat d'Etat chargé du logement participeront au renforcement des capacités économiques de la femme.

Malgré toutes ces réalisations, mon pays est conscient de l'importance du chemin à parcourir pour l'égalité des sexes et l'élimination totale des discriminations à l'égard des femmes.

C'est pourquoi, certains secteurs doivent faire l'objet d'une attention particulière notamment la poursuite de l'effort d'intégration de la femme dans la vie publique par la promotion du principe de la parité entre les hommes et les femmes, l'éducation, la formation professionnelle, et l'alphabétisation des femmes en particulier celles des zones rurales.

Toutes ces politiques ont été menées et seront renforcées grâce à l'action déterminante des médias notamment radiophoniques et télévisés sans l'appui desquels aucune vulgarisation et sensibilisation du droit des femmes ne pourrait être fructueuse.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité

Pour conclure, je voudrais renouveler solennellement les engagements du Gouvernement djiboutien à intensifier les efforts dans la promotion et l'amélioration de la situation de la femme Djiboutienne. A cet égard, le Gouvernement Djiboutien va poursuivre la coopération avec les acteurs non étatiques et les partenaires au développement. En outre, nous sommes disposés à travailler étroitement avec les membres du Comité pour parvenir à des avancées encore plus grandes.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de m'avoir prêté une oreille attentive.

